

FÉDÉRATION DES FROMAGERS D E FRANCE



À PARIS, le 14 mai 2024

Objet: Adhésion à la CCN des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237), accords, avenants, annexes et tous textes, attachés

Monsieur,

Nous vous notifions par la présente que la Fédération des Fromagers de France adhère à la Convention collective Nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237), étendue par arrêté ministériel du 17 septembre 2021, publié au Journal Officiel du 23 décembre 2021 ainsi qu'à l'ensemble de ses avenants, accords, annexes, et tous ses textes, attachés, y compris les accords et avenants relatifs aux rémunérations.

En application de l'article 12261-3 du code du travail, cette adhésion fait également l'objet d'un dépôt au Greffe du Conseil des Prud'hommes de PARIS et auprès des services centraux du Ministre chargé du travail.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

Président

POUR QUE LES BONS FROMAGES RESTENT ENTRE DE BONNES MAINS

FROMAGERS DE FRANCE

Maison des Fromagers

Membre de la 2CP - Confédération du Commerce de Proximité

23 rue des Lavandières Sainte-Opportune - 75001 Paris

Tél. : 01 55 43 31 55

info@fromagersdefrance.com

www.fromagersdefrance.com

: 402 745 228 / APE 9411Z

FÉDÉRATION DES FROMAGERS DE FRANCE

POUR QUE LES BONS FROMAGES RESTENT ENTRE DE BONNES MAINS

FROMAGERS DE FRANCE

Maison des Fromagers

Membre de la 2CP - Confédération du Commerce de Proximité

23 rue des Lavandières Sainte-Opportune - 75001 Paris

Tél. : 01 55 43 31 55

info@fromagersdefrance.com

www.fromagersdefrance.com

: 402 745 228 / APE 9411Z